

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle des Associations dans le respect des conditions sanitaires, le seize février deux mille vingt et un à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel GOSSE, Maire, et sur sa convocation du 10 Février 2021.

Etaient présents : Mesdames BOISSAY, DECONIHOUT, DEMANNEVILLE, CORAILLER-GUERIN, FEUGERE, LYSCENCZUK,

Messieurs BARDE, BIGUEY, DOURNEL, GOSSE, JANKO, JOBIN, LEGAY et STENERT

Pouvoirs : Mme DECAUX donne pouvoir à Mme FEUGERE

Secrétaire de séance : Mme CORAILLER-GUERIN

Nombre de conseillers présents : 14

Approbation du compte rendu du 22 Décembre 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2020

Le conseil municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1) statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 2) statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
- 3) statue sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare à l'unanimité que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération approuvant l'affectation du résultat 2020

Monsieur Le Maire rappelle la situation globale au 31 DECEMBRE 2020 :

Section de Fonctionnement :

Excédent antérieur reporté	446 785.26 €
Résultat de l'exercice 2020	102 626.04 €
Transfert SILG :	572.97 €
Soit un excédent de fonctionnement au 31/12/2020	549 984.27 €

Section d'investissement :

Excédent antérieur reporté	209 179.89 €
Résultat de l'exercice 2020	- 24 554.14 €
Transfert SILG :	4252.38 €
Soit un excédent d'investissement au 31/12/2020	188 878.13 €

Restes à réaliser : Recette au 31/12/2020 **210 160.00 €**

Le Conseil Municipal décide de reporter la somme de **528 702.40 €** (549 984.27 € - 21 281.87 €) au compte **R002**, de reporter au compte **R001** la somme de **188 878.13 €** et d'affecter le montant de **21 281.87 €** au compte **1068**, excédent de fonctionnement capitalisé.

Délibération portant sur l'avancement de grade de Jean-Yann Leclerc

Monsieur Emmanuel Gosse, Maire expose qu'il est nécessaire de supprimer l'emploi permanent sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie C et de créer un emploi permanent sur le grade d'Adjoint technique principal de 1^{ere} classe de catégorie C, en raison des missions suivantes :
Gestion des travaux, entretien des espaces verts, entretien des bâtiments, maintenance générale, etc...

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 01 février 2021, un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1^{ere} classe relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^{ème}.

Le niveau de rémunération s'établit au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade d'adjoint technique.

M. le Maire informe l'assemblée des dispositions de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux :

Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, dit « ratio promu – promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante. Il peut varier entre 0 et 100%.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

1. La suppression, à compter du 31.01.2021 d'un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{-ème} classe relevant de catégorie C
2. De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ere} classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent technique à temps complet à raison de 35/35^{ème}, à compter du 01.02.2021.

3. Le niveau de rémunération s'établit au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade correspondant.
La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 64 article 641 du budget primitif 2021.
4. D'adopter les ratios suivants :
GRADE D'ORIGINE : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
GRADE D'AVANCEMENT : Adjoint technique principal de 1^{ère} classe
RATIO (%) : 100 %
5. D'autoriser M. le maire à signer tous les documents nécessaires.

Intervention de M. HUE – Président d'Europe Inter-Échanges

M. HUE a présenté l'activité de EIE (Europe Inter-Echanges) auprès de différents pays : Allemagne, Italie, Pologne, Burkina Faso et bientôt l'Irlande.

EUROPE INTER ECHANGES - Commission Guibaré

Flash sur le monde scolaire

Bien que la commission Guibaré n'ait pu se rendre au Burkina Faso en 2020 (dernier déplacement octobre 2019) à cause de :

- l'insécurité due à des actes terroristes dans les provinces voisines
- la pandémie de Covid-19 présente également, mais dans de moindres proportions,

le jumelage-coopération s'est poursuivi sans faiblir grâce à la capacité de toute l'équipe à s'adapter et à innover, aidée en cela par l'optimisme de ses amis de Guibaré et par leur volonté indéfectible d'avancer malgré les difficultés car selon un proverbe burkinabé :

« Même si le chemin nous fait trébucher sur les pierres, cela ne nous empêchera pas de gravir la montagne »

1. Les établissements scolaires de la commune de Guibaré

La rentrée d'octobre 2020 s'est effectuée dans de bonnes conditions, le climat sécuritaire étant revenu dans la province du Bam.

Pour Guibaré et ses 13 villages (32 000 habitants environ), le domaine scolaire s'est désormais :

Pour le primaire : 26 écoles, soit 6 778 élèves : 3 455 filles et 3 323 garçons.

Pour le secondaire : 6 collèges et 2 lycées, soit 4 765 élèves : 2 426 filles et 3 323 garçons.

En 2020, la commission EIE/Guibaré a poursuivi ses actions d'amélioration des conditions d'études des élèves par :

- l'achat de livres de lecture et manuels de cours pour les parrainés (960 €)
- la plantation de 100 arbres dans les cours de 2 écoles pour lutter contre la déforestation et sensibiliser les élèves à une meilleure qualité de leur environnement (coût 1250€)
- l'achat de 30 poubelles scolaires pour développer le tri des déchets inscrit dans le programme d'éducation environnementale, d'hygiène et assainissement (680€)

Ces financements ont été possibles grâce à la participation du Conseil départemental de Seine-Maritime et d'Europe Inter Echanges avec le concours du Comité de Liaison des Elus.

Aujourd'hui, seule la correspondance scolaire est à l'arrêt car impossible à gérer dans le contexte actuel. Mais EIE attend avec impatience de pouvoir reprendre les échanges si enrichissants avec les élèves des écoles du plateau lorsque les conditions le permettront.

2. Les parrainages 2020-2021

Parrainage de 39 élèves de la 6^{ème} à la Terminale

Cette action, grâce à l'engagement financier des familles du Plateau Est est essentielle pour permettre à ces jeunes de poursuivre leurs apprentissages. Le coût du parrainage pour chaque famille est de 145€ déductibles des impôts (soit 49,30€/an).

Le Comité Communal de Jumelage (CCJ) est le relais indispensable entre EIE/Guibaré et les parrains.

A noter qu'à la rentrée 2020, aucune nouvelle famille ne s'est engagée. Aussi EIE lance un appel :

« N'hésitez pas à vous faire connaître dès maintenant ... Les attentes sont grandes auprès des jeunes. »

Parrainage de 16 étudiants

Face à la progression du nombre de parrainés bacheliers depuis 2019, il est devenu évident pour EIE/Guibaré et les parrains qu'il fallait poursuivre l'accompagnement scolaire au niveau des études supérieures pour ceux qui en ont les capacités et le désirent. Le coût moyen annuel par étudiant est de 400 € environ.

Cette somme conséquente est financée par les parrains, les familles elles-mêmes des parrainés selon leurs possibilités, des dons, et EIE/Guibaré avec l'apport d'actions spécifiques (ventes diverses...)

Cependant pour éviter que la charge financière des parrainages limite la mise en œuvre d'autres projets (santé, agriculture...), EIE espère trouver de nouveaux donateurs pour permettre à ces jeunes de réussir leur avenir.

L'action du Jumelage- Coopération s'étend à de nombreux domaines, mais celui de l'éducation est indispensable au développement d'un pays dont les forces vives sont la jeunesse.

Questions diverses :

- Suite à l'état des lieux fait avec le responsable Voirie (M. LEROY) de notre Communauté de communes, M. GOSSE présente au Conseil Municipal le tableau des travaux proposés pour l'année 2021.

- Une rencontre a eu lieu avec le maire de La Neuville Chant d'Oisel, le pôle proximité de la Métropole Rouen Normandie et M. LECOEUR, propriétaire de l'entreprise agricole située Rue de la Cuette concernant la circulation des tracteurs et poids lourds dans Mesnil-Raoul. Monsieur le Maire a fait remarquer que l'accès à la RD 294 coté la Neuville Chant d'Oisel était dangereux et peu accessible sans empiéter sur la voie opposée.

- Le budget du rond-point de la Lande a été validé par la Métropole. Les travaux devraient commencer en juin. Enedis et le SDE76 profiteront de ces travaux pour continuer l'enfouissement des réseaux Rue de la Lande jusqu'au poste des Restos du Cœur.

- M. GOSSE met à disposition différents documents dont le récapitulatif démographique de la commune, le plan climat-air-énergie territorial de la Communauté de communes Inter Caux Vexin et le rapport d'activité 2019 du syndicat des bassins versants Cailly Aubette Robec.

- Le lotissement ALTÉAME, Rue des Prairies, est en cours. Un rendez-vous est prévu avec Mme SOREL le 17/02/2021 pour le rachat de la bande de terre permettant l'aménagement d'un futur trottoir. D'autre part, M. GOSSE indique que M. FISHER a déposé un recours contre le lotisseur qui n'a pas abouti.

- M. GOSSE remercie Anaïs HENNEBELLE pour l'actualisation du site internet et la création de la page Facebook : <https://facebook.com/mesnilraoul>.

- M. GOSSE informe le conseil municipal que le panneau lumineux est défectueux depuis plusieurs semaines et qu'une maintenance est prévue prochainement.

- M. LEGAY propose aux membres de la commission Info une réunion le lundi 1er mars 2021 à 17h à la salle des Associations. D'autre part, il propose également une réunion fleurissement la semaine du 8 mars 2021.

- M. DOURNEL s'interroge sur l'avancement de la procédure du PLUi.

- M. STENERT indique que des quads empreintent et abiment les chemins de randonnées. M. DOURNEL précise également que des tontes de haies n'ont pas été ramassées dans le chemin Rue du Tilleul.

- M. JANKO indique qu'a eu lieu une réunion du Syndicat d'Eau afin d'évoquer les orientations budgétaires de l'année 2021, l'arrivée d'un(e) nouveau secrétaire et la future délégation de service public d'eau potable.

- M. JOBIN indique qu'a eu lieu une réunion du syndicat d'assainissement. Un diagnostic du système d'assainissement est prévu.

- Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 24 Mars 2021 à 20h en présence de M. MOREL.

